

Département de
la Haute-Savoie

Mairie
de
B O G E V E
74250

Téléphone : 04 50 36 62 08

Adresse Internet : mairie@bogeve.fr

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/01/23 à 20H00

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de janvier, à 20h00, le Conseil Municipal, convoqué en session extraordinaire s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CHARDON, Maire

Date de convocation : 12/01/23

Nombre de conseillers

En exercice : 15 - **Quorum** : 8 - **Présents** : 11 - **Votants** : 12 - **Procuration** : 1

PRESENTS :

Mmes BABE Alice – DUBOIS Anne Gaëlle – CHARDON Monique - ROCH Jacqueline (a la procuration de BAUD-LAVIGNE Carole) - BOVET Aurélie

MM. CHARDON Patrick - GAVARD Patrick -- GRILLET Luc - FOREL Jules – DELAVOET Jean-Pierre – BRON Pierre -

Excusés : BAUD-LAVIGNE Carole - BAUD-GRASSET Joël - DELAVOET François - JULLIARD Laurence

Procuration : Carole BAUD-LAVIGNE a donné procuration à ROCH Jacqueline.

Secrétaire de Séance : GRILLET Luc

La séance est ouverte sous la direction de Patrick CHARDON

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

DELIBERATION N° D202301102- transmis au représentant de l'Etat le 20/01/23 : – CR décision affiché le 25/01/23

Rapporteur : M le Maire qui ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée et désigne M Luc GRILLET pour remplir cette fonction.

PATRIMOINE_ préemption d'un terrain agricole par la SAFER (B n°1081)

DELIBERATION N° D202301101 - transmis au représentant de l'Etat le 16/01/2023 : – CR décision affichée le 26/01/2022

Vu le Code Général des Collectivités

Considérant l'information de la SAFER concernant une vente notifiée en date du 18/11/222 en vue de la cession moyennant le prix de 1500 € d'une propriété sise à « le Clos Vollan » cadastrée section B n°1081, d'une superficie totale de 1 811 m² en nature de terre, appartenant à M. Robert FOREL,

Considérant que la parcelle se situe en zone classée A sur le Plan Local de l'Urbanisme en vigueur, c'est-à-dire en zone agricole,

Considérant que la commune de Bogève souhaite préserver les activités agricoles sur son territoire et que ces parcelles sont en pleine zone agricole au PLU,

Considérant que cette acquisition par voie de préemption permettra d'assurer la destination de ces terres,

Considérant l'engagement de la collectivité de louer pendant une durée de trente ans, le bien acquis à un agriculteur agréé par la SAFER par un bail rural ou par une convention pluriannuelle d'exploitation agricole ou de pâturage,

Il est proposé d'acquérir ce bien d'une valeur de 1 500 € par voie de préemption. Il convient d'ajouter à ce montant les frais annexes de la SAFER et les frais d'actes notariés ou administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour,

Article 1 : DECIDE d'acquérir la parcelle B 1081 d'une superficie totale de 1811 m² en nature de terre, appartenant à Monsieur Robert FOREL, par voie de préemption urbain auprès de la SAFER.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la promesse unilatérale d'achat avec la SAFER

Article 3 : DIT que les frais d'actes notariés ou administratifs sont à la charge de l'acquéreur : la commune ;

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à faire une demande d'aide financière auprès du Département dans de cette acquisition ;

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces utiles en l'objet

Informations et questions diverses

Les membres du Conseil **DECIDENT** de reporter les autres points à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

La séance est levée à 20h45

Monsieur le Maire

le secrétaire de séance

Patrick CHARDON

Luc GRILLET

